

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMME DE RECHERCHE, ECHANGE D'INFORMATION, SENSIBILISATION
ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Rapport de la réunion de discussion des indicateurs du Cadre logique du programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi

En dates du 09-10 août 2019, s'est tenue dans la salle du service de Recherche en Biodiversité, une réunion de 3 cadres de l'OBPE beaucoup impliqués dans l'élaboration du cadre logique du programme 2020-2023 avec le Point Focal du CHM-Belge, Monsieur Han de Koeijer ,qui est chargé du Burundi au niveau du suivi des projets financé par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) (**Fig. 1**).



Fig.1: Participants de la réunion de discussion du programme 2020-2023

Au cours de cette réunion, Monsieur Han de Koeijer a d'abord montré les indicateurs du programme CEBioS (**Fig. 2:**) comme référence pour l'élaboration des indicateurs du programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi pour la période 2020-2023. Il faut que ces deux indicateurs aient une correspondance pour faciliter le rapportage des projets qui seront exécutés.

En effet, la numérotation des différents points du cadre logique ont été changées car il y avait des numéros non ordonnés. Ensuite, le parcours de tous ces points a été mené pour ajouter quelques éléments.



Fig. 2: Discussion sur les indicateurs

Après, les participants à cette réunion ont adapté les indicateurs du cadre logique et le chronogramme des activités qui ont été établis lors d'un atelier en 2018 participatif de 10 participants de l'OBPE et 2 participants de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB). Ce cadre logique du programme de recherche, échange d'information et sensibilisation de la biodiversité au Burundi a été adapté pour suivre le cadre logique du programme CEBioS. Les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les indicateurs, les sources de vérifications, les hypothèses et les activités ont été améliorés.

Au niveau des objectifs spécifiques, l'inclusion de la valorisation de l'expertise présente dans d'autres institutions d'ailleurs autre que la Belgique pour le renforcement du fonctionnement de l'OBPE et de des autres intervenants pour le maintien de la biodiversité au Burundi.

Au niveau des résultats intermédiaires, il y a eu l'inclusion d'autres écosystèmes en plus des aires protégées dans le suivi des habitats et de la biodiversité et pour la compréhension et la valorisation des services écosystémiques du Burundi. De plus, le point en rapport avec le CHM et MRV a été modifié de la façon suivante: "La mise en œuvre de la Convention de la diversité biologique au Burundi est suivie à travers le CHM et le MRV pour orienter la prise des décisions adéquats pour la conservation et utilisation durable de la biodiversité du Burundi et le rapportage". Et l'importance de l'utilisation durable de la biodiversité a été ajoutée en plus de l'importance la conservation de la biodiversité.

En fin, le draft du Memorandum d'Entente 2020-2023 entre l'OBPE et l'IRSNB a été aussi amélioré pour qu'il y ait concordance avec le cadre du logique qui é a été adapté (**Fig. 3**).



Fig. 3: Discussion sur le draft du Mémorandum d'entente 2020-2023

Le rapporteur

Longin NDAYIKEZA